



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.2/1994/10
10 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Session extraordinaire
11-15 avril 1994
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE
DOMAINE DES STATISTIQUES

Équipe spéciale interinstitutions des statistiques
de l'environnement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'environnement (Division de statistique du Secrétariat de l'ONU), qui figure en annexe. Le présent rapport fait suite à une demande formulée par le Groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, à sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993) (E/CN.3/1994/2, par. 11).

* E/CN.3/1994/1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS DES STATISTIQUES
DE L'ENVIRONNEMENT

1. A sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993) le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination s'est déclaré satisfait des travaux de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement. Il a approuvé les résultats d'une étude sur les activités internationales dans les domaines des statistiques de l'environnement et de la comptabilité, exécutée par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, en sa qualité de convocatrice de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement. Une analyse de cette étude a fait l'objet d'un document d'information dont la Commission de statistique était saisie à sa vingt-septième session.

2. Le Groupe de travail a recommandé que les travaux de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement soient coordonnés avec les activités de comptabilité nationale et plus spécialement de comptabilité de l'environnement. Le Groupe de travail a également jugé essentiel que l'Équipe spéciale établisse des priorités parmi les objectifs qu'elle s'est fixés. Le rapport de l'Équipe spéciale au Groupe de travail à sa seizième session (E/CN.3/AC.1/1993/R.8, sect. IV) sera distribué à titre de document d'information.

3. Comme suite à une demande du Groupe de travail tendant à ce que les équipes spéciales fassent une évaluation de leurs mandats, de leurs résultats et de leurs travaux futurs, un groupe restreint de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement a été convoqué par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU sous les auspices de la réunion conjointe (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Division de statistique du Secrétariat de l'ONU) du Groupe consultatif d'experts sur les indicateurs de l'environnement et les indicateurs relatifs au développement durable (Genève, 6-8 décembre 1993). Le rapport de ce groupe restreint figure en appendice au présent document. Le rapport de la réunion du Groupe consultatif d'experts sera également distribué à titre de document d'information.

4. Les membres du groupe restreint se sont généralement accordés à reconnaître qu'il serait opportun d'organiser les travaux selon une approche thématique intégrée. Étant donné l'interdépendance qui existe entre statistiques de l'environnement, indicateurs et comptabilité, on n'avait pas jugé utile d'établir de priorités pour l'Équipe spéciale considérant que les sous-groupes officieux du Groupe consultatif d'experts, spécialisés dans des domaines tels que la mise au point de données et le plan Vigie/Plan de surveillance du développement pouvaient s'occuper efficacement des diverses questions ayant trait aux statistiques de l'environnement, aux indicateurs et à la comptabilité. Compte tenu des difficultés financières auxquelles se heurtent les institutions, il a été décidé que l'Équipe spéciale et/ou son groupe restreint ne se réuniraient qu'en cas de nécessité lorsqu'il faudrait examiner ou régler une question particulièrement délicate au cours de réunions spéciales de groupes de travail officieux. On a suggéré d'utiliser dans toute la mesure du possible le réseau électronique ou d'autres moyens de communication afin d'éviter les coûts de réunions effectives.

5. Toutefois, compte tenu du fait que le nombre des institutions participant aux travaux du groupe restreint était limité et que ce groupe était essentiellement composé de spécialistes de l'environnement, ses conclusions ont été diffusées à tous les membres de l'Équipe spéciale auxquels il a été demandé de a) préciser la manière dont l'Équipe spéciale concevait son mandat; b) évaluer ses méthodes et ses résultats ainsi que ses chances de succès futurs; c) fixer des objectifs prioritaires.

6. Dans leurs réponses, les membres de l'Équipe spéciale ont indiqué qu'ils étaient d'une manière générale d'accord sur le mandat de l'Équipe spéciale. Quelques points particuliers portant sur l'ensemble des travaux de l'Équipe spéciale ont été soulevés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué qu'à son avis c'était à la collectivité utilisatrice qu'il appartenait en premier lieu de définir les principaux indicateurs environnementaux nécessaires, en fonction desquels les organismes statistique pourraient déterminer les données appropriées et la manière dont elles doivent être collectées et compilées. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a suggéré que les banques régionales telles que la Banque asiatique de développement, contribuent aux travaux de l'Équipe spéciale même si elles ne peuvent pas toujours participer effectivement à des réunions de niveau international. Se fondant sur les débats de la réunion du Groupe d'experts susmentionnée, la Banque mondiale a estimé que l'Équipe spéciale devrait être en avance sur les travaux de comptabilité nationale et en particulier de comptabilité de l'environnement, plutôt que de s'y conformer.

7. S'agissant du point a) du paragraphe 5 ci-dessus, certaines organisations ont formulé des observations spécifiques sur la question. Selon le Bureau de statistique des communautés européennes (Eurostat), le mandat de l'Équipe spéciale devrait comporter essentiellement les tâches suivantes : a) échanges d'informations sur les programmes et les priorités et b) attribution des responsabilités principales de développement sectoriel en fonction des domaines d'activité, des intérêts et des ressources des institutions compétentes. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a fait une distinction entre activités conceptuelles, opérations relatives aux données et discussions méthodologiques. Elle a souligné que les opérations relatives aux données nécessitaient un sérieux effort de coordination et que les premiers résultats du Groupe de travail intersecrétariats sur les données relatives à l'environnement devraient servir de base aux futurs travaux de l'Équipe spéciale dans ce domaine.

8. En ce qui concerne l'établissement de priorités pour les activités de l'Équipe spéciale, le calendrier ci-dessous a été adopté :

Activités à court terme (1994-1995)

1. Formulation de concepts et de méthodes concernant les statistiques de l'environnement (études approfondies de certains domaines), indicateurs de l'environnement (indicateurs sur les orientations pratiques et prospectives, projections, analyses de scénarios et modèles; indicateurs sous-nationaux et locaux par rapport à une approche nationale) et comptabilité environnementale et économique intégrée, éventuellement par la création d'un ou plusieurs groupes restreints au sein de l'Équipe spéciale.

2. Appui à la coopération technique au moyen de projets nationaux, de séminaires ou stages de formation en vue de doter les pays en développement et les pays en transition d'une capacité nationale dans les domaines susmentionnés.
3. Compilation d'un fichier de données environnementales (en cours de préparation par la Division de statistique en collaboration avec le PNUE-harmonisation des mesures environnementales, à partir d'une enquête menée par la Division de statistique sur les pratiques suivies par les pays en matière de statistiques de l'environnement et d'une autre enquête PNUE-harmonisation des mesures environnementales, sur les organisations intéressées par les statistiques de l'environnement, toutes deux conduites en 1993).
4. Perfectionnement des logiciels de comptabilité environnementale et économique intégrée, par leur mise à jour des projets nationaux (en se fondant sur le logiciel déjà mis au point par la Division de statistique et testé en 1991 au Mexique dans le cadre d'une étude de cas sur la comptabilité environnementale et économique intégrée).
5. Compilation et diffusion de certains indicateurs de l'environnement.

Activités à moyen terme (d'ici à 1997)

Nouvelles mises au point et révisions de concepts et méthodes adoptés en matière de statistiques de l'environnement, d'indicateurs de l'environnement et de comptabilité environnementale et économique intégrée sur la base de projets nationaux, de séminaires et de stages de formation.

Activités à long terme (au-delà de 1997)

Collecte, traitement et diffusion de statistiques de l'environnement en vue de l'élaboration d'un recueil international de statistiques de l'environnement.

9. Pour ce qui est de l'établissement des priorités, le Fonds monétaire international (FMI) a fait observer que la tâche la plus urgente était d'attribuer un rang de priorité aux diverses approches adoptées pour les statistiques de l'environnement. Le FMI a défini deux approches, l'une physique et l'autre économique. Partant du principe que les indicateurs physiques constituent l'un des éléments essentiels de l'approche économique, qui à son tour s'appuie sur les travaux exécutés dans le domaine des indicateurs physiques et les incorpore, le FMI a proposé le calendrier ci-après :

Activités à court terme (1994-1995)

1. Mise au point accélérée et choix d'un ensemble d'indicateurs physiques de l'environnement.
2. Intensification de la collecte des données statistiques nécessaires à la compilation d'indicateurs physiques ainsi que de la compilation de ces indicateurs.

3. Compilation et diffusion de certains indicateurs physiques de l'environnement.
4. Mise au point plus poussée de techniques servant à lier les indicateurs physiques à la comptabilité nationale.

Activités à moyen terme (d'ici à 1997)

1. Indicateurs physiques actuels dans un cadre de comptabilité nationale.
2. Compilation d'un fichier de données environnementales.
3. Recherche de méthodes permettant de convertir en valeur pécuniaire les données relatives aux statistiques de l'environnement.

Activités à long terme (au-delà de 1997)

1. Collecte, traitement et diffusion d'indicateurs physiques de l'environnement dans le cadre de la comptabilité nationale en vue d'établir un recueil international des statistiques de l'environnement.
2. Etablissement de statistiques de l'environnement exprimées en valeur pécuniaire (si possible).

Appendice

RAPPORT DU GROUPE RESTREINT SUR LES INDICATEURS DE L'ENVIRONNEMENT
CRÉÉ DANS LE CADRE DE LA RÉUNION CONJOINTE (PNUE/DIVISION DE
STATISTIQUE) DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS SUR LES INDICATEURS DE
L'ENVIRONNEMENT ET LES INDICATEURS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(Genève, 6-8 décembre 1993)

1. Le représentant de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, qui présidait la session de l'Équipe spéciale a expliqué que la Réunion conjointe (PNUE/Division de statistique) du Groupe consultatif d'experts sur les indicateurs de l'environnement et les indicateurs relatifs au développement durable combinait à la fois les fonctions : a) d'un groupe d'experts sur les indicateurs de l'environnement et les indicateurs relatifs au développement durable, et b) d'un groupe restreint sur les indicateurs, établi au sein de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement. Les conclusions pertinentes des débats de la Réunion du Groupe consultatif d'experts seront incorporées dans le rapport de l'Équipe spéciale, qui sera présenté à la Commission de statistique à sa session extraordinaire, en avril 1994.
2. Le Président a donné un aperçu des activités passées de l'Équipe spéciale et a signalé que le Groupe de travail sur les programmes statistiques internationaux et la coordination avait, à sa seizième session, demandé que soient précisés les mandats, les priorités et les orientations des activités futures de l'Équipe spéciale.
3. Le Groupe consultatif d'experts a décidé de poursuivre ses travaux pour être en mesure de répondre aux demandes d'organes intergouvernementaux tels que la Commission de statistique. Le Groupe restreint sur les indicateurs de l'environnement (Équipe spéciale des statistiques de l'environnement) a par conséquent suggéré qu'il serait opportun de confier aux sous-groupes du Groupe consultatif d'experts les questions relatives aux statistiques de l'environnement, aux indicateurs et à la comptabilité, notamment en ce qui concerne la mise au point de données ainsi que le plan Vigie/Plan de surveillance du développement. Il conviendrait dans toute la mesure du possible d'utiliser le réseau électronique et d'autres moyens de communication pour éviter le coût de réunions effectives.
